

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.238

L'An deux Mille Dix, le 22 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 octobre 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 octobre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIT ABSENT-EXCUSE : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Attribution de subvention – Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime (C.A.U.E. 17)

RAPPORTEUR : Monsieur REVOLAT

VOTE : UNANIMITE

Suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007, de la réforme des autorisations de construire, le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime (C.A.U.E. 17) a proposé à la Ville de ROYAN de développer sur son territoire une mission renforcée de conseil. La convention liant la ville et le C.A.U.E. 17 prévoit dans son article 5-3, le versement d'une subvention forfaitaire de 2 268 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Vu la proposition de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

. d'attribuer une subvention au Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime (C.A.U.E. 17), d'un montant de 2 268,00 €

. d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 Fonction 830 du budget de l'exercice 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 octobre 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD